

Ces informations sont disponibles sur le site [www.semafor77.fr](http://www.semafor77.fr) ou au numéro cristal 0969-39-0777. Si vous étiez amené à rencontrer des difficultés dans la mise en oeuvre de cette solution alternative, n'hésitez pas à en informer le Conseil général à l'adresse suivante : [servicetic@cg77.fr](mailto:servicetic@cg77.fr).

#### 4 Le Conseil général prend-il en charge financièrement l'installation des infrastructures nécessaires à la réception du haut débit ?

#Concernant les particuliers, le Conseil général s'est engagé à garantir pour tous les Seine-et-Marnais, où qu'ils se trouvent, un accès au **haut débit** (au moins 512 Kbps), au besoin via des technologies alternatives à l'**ADSL**. Il prend donc en charge l'installation et la fourniture du matériel nécessaire, hormis pour le satellite où seule la pose est prise en charge (ce sont les **FAI** qui fournissent le matériel nécessaire).

#Concernant les entreprises ou les collectivités inéligibles à l'**ADSL** ou ne pouvant bénéficier d'un accès au moins égal à 2 Mbps, leur raccordement est pris en charge dans les mêmes conditions que pour les particuliers par le Conseil général.

Pour l'installation du matériel, contactez le **FAI** de votre choix. Celui-ci facturera directement l'intervention au Conseil général ou à [Sem@for77](mailto:Sem@for77).

#### 5 Comment identifier les Fournisseurs d'Accès Internet auxquels je peux m'adresser ?

#En Seine-et-Marne, sur le réseau du Département, il existe une grande variété de **FAI** selon les technologies (**ADSL**, **Wi-Fi**, **WiMAX**, **CPL**, etc.). Ainsi, il existe notamment 5 FAI pour l'**ADSL**, 2 pour le **CPL**, 5 pour le **WiMAX** et bien plus encore pour la  **fibre optique**.

Pour obtenir la liste et les coordonnées des FAI présents sur le réseau de Seine-et-Marne, vous pouvez consulter le site Internet du **délégitaire** de service du Conseil général : [www.semafor77.fr](http://www.semafor77.fr).

#### 6 Quels usages peut-on attendre du « très haut débit » transmis par la fibre optique ?

#Pour les entreprises et les bâtiments de service public, le « très haut débit » permet tout d'abord de garantir des accès Internet de très

grande qualité à de nombreux utilisateurs sans perte de **débit**, offrant alors des possibilités de développement de nouveaux services. Il permet aussi de mettre en oeuvre des services de visioconférence avec une excellente qualité.

#Pour les particuliers, le « très haut débit » permet la simultanéité des usages, un atout intéressant dans le cercle familial si plusieurs personnes sont connectées au même moment. Il offre également des services tels que le chargement des pages immédiat, l'affichage instantané des images, plus de vidéos - et, surtout, en haute définition - ainsi que des transferts de fichiers volumineux (images, films) dans des délais très courts, et sans que l'utilisateur ne subisse de variation de vitesse.

#### 7 Je voudrais être raccordé à la fibre optique. Que dois-je faire ?

#Les entreprises doivent demander leur raccordement à la  **fibre optique** auprès du **Fournisseur d'Accès Internet** de leur choix. C'est celui-ci qui commande le raccordement à [Sem@for77](mailto:Sem@for77).

#Les entreprises installées dans une zone d'activité doivent demander le raccordement à l'aménageur de cette zone d'activité ou s'adresser à leur fournisseur d'accès, à [Sem@for77](mailto:Sem@for77), ou à **leur mairie**. Dans tous les cas, il est nécessaire d'identifier le moyen de faire parvenir la fibre optique jusqu'au bâtiment dans lequel se trouve l'entreprise.

#Les particuliers ne peuvent pas encore accéder à la fibre optique car elle nécessite des travaux complémentaires de déploiement jusque chez l'habitant qui ne peuvent être réalisés que par **les communes**. Le **Conseil général propose d'accompagner les collectivités locales**, dans la construction de ce réseau de desserte locale, afin de pouvoir faire bénéficier à chacun de ce grand progrès technologique. **Les particuliers** doivent de leur côté réserver des passages pour la fibre optique dans leurs maisons ou immeubles collectifs.

Les communes intéressées peuvent s'adresser au service TIC du Conseil général pour en savoir plus sur les possibilités d'accompagnement proposées par le Département : [servicetic@cg77.fr](mailto:servicetic@cg77.fr).

#### 8 Le raccordement à la fibre optique coûte-t-il cher ?

#Le raccordement coûte généralement cher car il nécessite des opérations de génie civil parfois lourdes (ouverture de chaussées, pose de gaines). **Pour les professionnels concernés**, l'investissement complémentaire sera faible, le **Département et Sem@for77 ayant décidé de raccorder**